

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 26 mars à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 mars 2015

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard (Pouvoir Pascal BODIN), SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, GARDELLE Bruno, PAQUET Laurent, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 27 / Votants 28

**N° 24-2015 : Adoption du Compte Administratif 2014 : Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy. Il se retire de la salle et quitte la séance. Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont désigné comme Présidente de séance, Madame Monique LENOBLE pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Madame la Présidente de séance propose, aux membres du Conseil Communautaire, d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

| LIBELLE                     | SECTION DE FONCTIONNEMENT |               | SECTION D'INVESTISSEMENT |               | TOTAL DES DEUX SECTIONS |               |
|-----------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------|---------------|-------------------------|---------------|
|                             | DEPENSES                  | RECETTES      | DEPENSES                 | RECETTES      | DEPENSES                | RECETTES      |
| Résultats reportés          | 0,00 €                    | 0,00 €        | 183 195,40 €             |               | 183 195,40 €            |               |
| Opérations de l'exercice    | 0,00 €                    | 0,00 €        | 0,00 €                   | 0,00 €        | 0,00 €                  | 0,00 €        |
| TOTAUX                      | 0,00 €                    | 0,00 €        | 0,00 €                   | 0,00 €        | 0,00 €                  | 0,00 €        |
| <b>RESULTATS DE CLOTURE</b> | <b>0,00 €</b>             | <b>0,00 €</b> | <b>183 195,40 €</b>      | <b>0,00 €</b> | <b>183 195,40 €</b>     | <b>0,00 €</b> |

Madame la Présidente de séance précise que le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy établi par Monsieur le Trésorier d'Eymoutiers.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER, le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe ZAE des Ribières de Bussy annexé au présent rapport ;**
- **D'ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.**

Pour copie conforme :  
Le 27 mars 2015

Le Président,  
Jean-Pierre FAYE